Le Numero : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS. 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

LUNDI 10 MAI 1926

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 0-61) 45, Rue de la Gare, 45 — TOURCOING (Téléph. 0-35) 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

La solidarité ouvrière internationale :: en faveur des grévistes anglais ::

A Ostende, l'INTERNATIONALE DES TRANSPORTS a décidé de donner toute l'extension possible à l'arrêt de la navigation anglaise

L'INTERNATIONALE MINIÈRE a confirmé sa décision d'interaire toute exportation de charbon vers l'Angleterre

(DE NOTRE ENVOYÉ SPECIAL)

OSTENDE 9 MAI. — *Dans la salle, enfumée de la « Maison du Peuple », rue des Champs à Ostende, les internationales minière et des transports, ainsi que l'internationale syndicale, ont continué et mené aujourd'hui à bonne fin leurs travaux.*

Les représentants ouvriers de huit nations Espagne, Tchécoslovaquie, Hollande, Luxembourg, Belgique, Allemagne, France et Angleterre, ont pris part aux délibérations qui se sont déroulées dans le plus grand calme, sans le moindre incident.

L'unanimité s'est faite sur les mesures à prendre pour apporter au mouvement anglais, tout le soutien possible.

C'est dire l'importance des décisions prises et marquer leur répercussion inévitable. Comme il était à prévoir le Congrès international n'a pas envisagé l'éventualité d'un mouvement international de solidarité.

Frank Hodges n'avait-il pas déclaré qu'il considérait l'extension de la grève comme inopportune et inutile, le conflit actuel paralysant suffisamment la vie économique de l'Empire britannique ?

A l'unanimité cependant l'Internationale des transport a décidé : 1° de refuser le chargement des soutes des navires anglais ; 2° d'interdire aux marins de prendre des engagements sur les navires britanniques ; 3° de donner toute l'extension possible à l'arrêt de la navigation anglaise.

De son côté l'Internationale minière a décidé de soutenir financièrement les grévistes d'outre-Manche et d'entraver toute exportation de charbon vers les ports du Royaume-Uni.

Ces décisions ont été unanimement ratifiées par l'assemblée générale de clôture.

La solidarité ouvrière internationale va donc se manifester pleinement en faveur des grévistes britanniques. Le blocus va être renforcé, le gigantesque conflit va entrer dans une nouvelle phase.

Où et quand s'arrêtera la grève ?

Le Congrès international continue

Dès 9 heures, ce matin, l'Internationale des Transports reprenait ses travaux, sous la présidence de BRAUWN, délégué hollandais, secrétaire général de l'Internationale d'Amsterdam.

Dans une autre salle, l'Internationale minière continuait ses délibérations sous la présidence de DESJARDINS, député de Liège, de la Commission syndicale belge.

Comme les réunions de la veille, les assemblées étaient strictement privées. Seuls, les délégués y étaient admis, après minutieuse vérification de leurs cartes.

Sans désemparer, les deux groupements siégèrent jusque midi. Puis immédiatement après commençait l'assemblée générale qui devait durer jusque deux heures. Les discussions se déroulèrent dans l'atmosphère la plus calme qui se puisse imaginer.

Voici les décisions officielles prises qui résument toute l'œuvre du Congrès.

Le communiqué de l'Internationale des Transports

A l'issue de sa réunion, l'Internationale des Transports a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« D'accord avec les centres nationaux (syndicats et C. G. T.) les organisations affiliées à l'Internationale des Transports sont priées par la réunion internationale des délégués qui s'est tenue à Ostende :

1° De mettre en œuvre la décision prise antérieurement à Bruxelles, de faire cesser toute exportation de charbons vers l'Angleterre ;

2° De refuser le chargement des soutes des navires anglais ;

3° D'interdire aux marins de prendre des engagements sur les vaisseaux britanniques ;

4° De donner, selon les moyens dont disposent les différents Pays, toute extension possible à l'arrêt de la navigation anglaise.

« Le Secrétaire de l'Internationale des Transports a été chargé de se mettre en communication directe avec le Trade-Unions Congress, pour obtenir un exposé net de l'attitude des marins vis-à-vis du mouvement et de l'attitude du Comité de grève à l'égard des marins ».

Les décisions de l'Internationale minière

De son côté, l'Internationale minière a adopté l'ordre du jour suivant à l'unanimité :

« Le Comité international des Mineurs, réuni à Ostende, pour examiner la situation résultant de la grève générale anglaise, après avoir entendu les rapports de tous les Pays représentés, constate que partout les mesures nécessaires ont été prises pour la stricte observation de la résolution votée le 16 avril dernier à Bruxelles.

« Constate en outre, qu'avec l'aide de l'Internationale des Transports, toute exportation de charbon vers l'Angleterre a été entravée et que dans tous les Pays affiliés les mesures ont été prises pour soutenir financièrement les grévistes anglais.

« Félicite vivement les camarades anglais pour la fermeté et l'esprit de conciliation dont ils ont fait preuve.

« Proclame à nouveau sa solidarité envers les camarades anglais, et se déclarent prêts à prendre éventuellement de plus amples mesures, en collaboration avec les délégués des grévistes.

« Affirme sa conviction qu'il n'y aura de paix durable dans l'industrie minière, sans l'instauration d'une coopération dans le contrôle international de la production ».

Le communiqué général

Quant aux deux Internationales réunies, elles ont adopté l'ordre du jour suivant :

« La réunion des délégués des deux Internationales, des Transports et des Mineurs, tenue sous la présidence de Brauwn, secrétaire de l'Internationale Syndicale d'Amsterdam, après avoir entendu l'exposé des mesures prises dans le but d'aider les camarades anglais dans la lutte formidable où ils sont actuellement engagés.

« Constate la communion complète d'idée et d'action des deux organisations et s'en réjouit dans l'intérêt du but à atteindre.

« Recommande vivement aux travailleurs l'observation des décisions prises et assure aux grévistes anglais, sa solidarité complète, tout en les félicitant de l'énergie dont ils ont fait preuve dans la plus gigantesque bataille sociale livrée à ce jour ».

La grève continue

Frank HODGES, que nous avons pu joindre dès la communication de ces ordres du jour, nous a déclaré :

« Forts de l'appui des travailleurs du Continent, les grévistes anglais se montreront dignes de la confiance mise en eux et lutteront jusqu'au bout pour assurer le triomphe de leurs revendications » et souriant, serrant les mains qui se tendaient vers lui, le Secrétaire de l'Internationale Minière, quitta la salle du Congrès, accompagné de Richardson, se dirigeant vers l'avion, qui devait à 16 heures le transporter à Londres.

L'« Internationale » retentit jouée par les puissantes orgues électriques de la Maison du Peuple.

Le sort en est jeté... La grève anglaise continue de plus belle !

Marcel POLVENT.

Que se passera-t-il en Angleterre au cours de cette semaine ?

Des milliers de réunions de travailleurs ont eu lieu hier et, d'autre part, on continue de renforcer les forces policières

Le dimanche anglais avait sa physionomie habituelle. Les omnibus et les métros étaient vertueusement suspendus, hier, mais les propriétaires d'autos particulières continuaient à offrir leurs services bénévoles aux passagers. Tout était absolument calme et on ne s'attendait à rien d'important avant lundi.

D'autre part, pour aider la police de Londres au cours de la grève, le Gouvernement est en train d'organiser un corps auxiliaire composé exclusivement d'anciens soldats.

Ce corps est dénommé « réserve de la gendarmerie civile ». Ses membres conserveront leurs vêtements civils, mais ils seront pourvus du casque d'acier et de batons comme ceux dont se servent les policiers. Ils porteront un brassard comme insigne de leur fonction.

Ils devront consacrer tout leur temps à cette dernière et formeront des unités à part et ils recevront également une solde.

Une déclaration du leader travailliste Thomas

Le chef de l'Union nationale des Cheminots, l'ancien ministre travailliste Thomas a fait hier après-midi la déclaration suivante :

« Personne plus que moi n'apprécie la loyauté et la détermination manifestées par les grévistes au cours des milliers de réunions qui ont eu lieu aujourd'hui dans tout le pays.

Je ne crois pas qu'il existe une section politique quelconque dans ce pays qu'elle appartienne à la cause travailliste ou à toute autre cause, qui désire voir la grève générale se prolonger, car de toutes façons, les conditions d'existence pourraient se développer de manière plus critique après la crise actuelle ».

Thomas a déclaré ensuite qu'il n'avait jamais été en faveur d'une grève générale. Il a fait appel à tous les sujets britanniques pour qu'ils n'encouragent pas l'emploi de la force ou la création de mauvais sentiments.

« Ceux qui déclarent que l'attitude des chefs travaillistes constituent une menace pour la constitution britannique, dit-il, jouent simplement avec le feu ».

Les Trade-Unions ne veulent pas des subsides des Soviets

Un de nos confrères parisiens pose la question suivante : « Est-il exact vraiment que la main de Moscou, ou plutôt le bras de Moscou, soit assez long pour manœuvrer cet immense conflit social et politique dont dépend l'avenir de l'Angleterre et, peut-être même de beaucoup d'autres pays ? »

Notre confrère ajoute : « Carrément, je suis allé aux sources. J'ai demandé à M. Poulton, secrétaire général de la publicité des trade-unions :

— Est-il exact, comme le prétendent certains journaux, comme le crait une partie de l'opinion anglaise, que vous avez touché de l'argent de Moscou ?

Avec une simplicité et une sincérité d'un vieux comptable attaché depuis quarante ans à la même maison, M. Poulton m'a répondu :

— Si vous entendez par Moscou le gouvernement de l'U. R. S. S., votre question évidemment ne peut être que celle d'un ignorant. Le gouvernement des Soviets ne saurait se compromettre à un pareil moment.

— Je le sais, dis-je en souriant, je suis fort au courant des méthodes et de la division du travail en Russie. C'est la République du désaveu mutuel. »

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

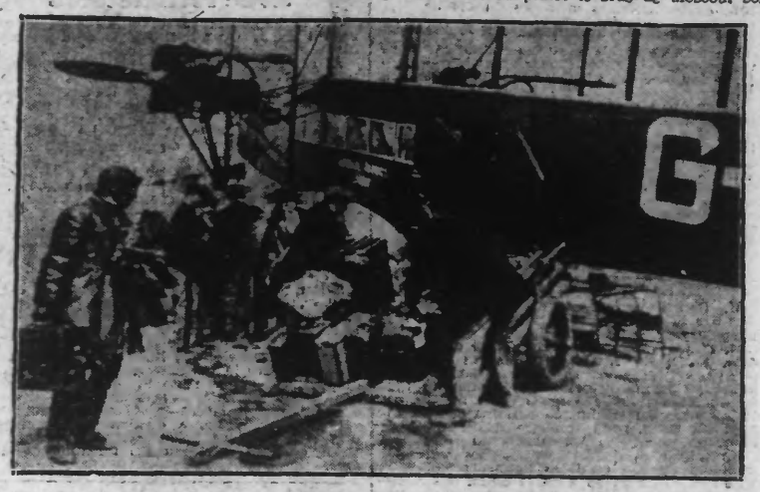

La grève anglaise favorise actuellement les services de transport aérien entre Londres et Paris. De nombreux anglais emploient ce transport, faute d'autres communications.

VISITES MINISTÉRIELLES DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS

LE MINISTRE DU COMMERCE DANS LE NORD

M. DANIEL-VINCENT a inauguré hier une clinique à Anzin et assisté à l'Assemblée des Otages à Valenciennes ::: ::: :::

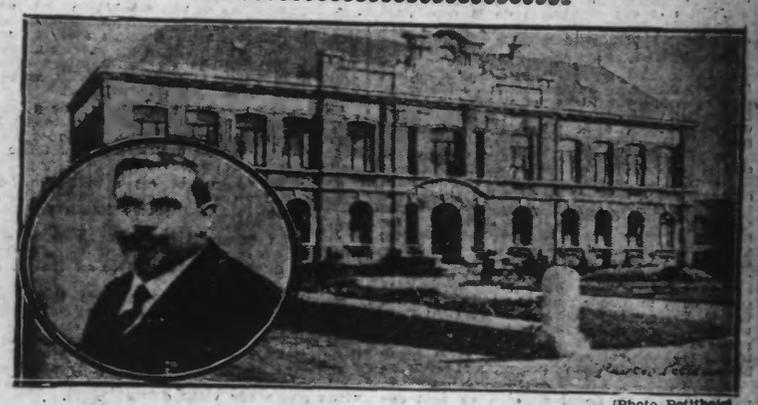

(Photo Petitfrère)

La Clinique d'Escaut et Meuse à Anzin qui a été inaugurée hier par M. Daniel Vincent, Ministre du Commerce. En médaillon : M. le Dr Vallée, Médecin-Chef de la Clinique.

M. Daniel-Vincent, Ministre du Commerce, est venu hier dans le Nord où, à Anzin il a inauguré la clinique d'Escaut-et-Meuse et à Valenciennes il a présidé l'assemblée générale des Otages de représailles. Voici d'ailleurs les détails de cette double visite :

Anzin a fêté hier, favorisée en cela par un temps magnifique, la venue dans ses murs de M. Daniel-Vincent, ministre du Commerce qui avait bien voulu accepter de présider à l'inauguration de la nouvelle clinique des établissements industriels d'Escaut et Meuse.

La Musique Municipale avait pris place sur le kiosque et c'est aux accents de la Marseillaise » qu'elle salua l'arrivée de M. Hudelo, préfet du Nord, accompagné de MM. Lachaze, sous-préfet de Valenciennes ; Debierre, sénateur ; Chavin, chef de cabinet de la Préfecture et Belotte. Il était alors près de midi.

Tous sont reçus à la Mairie par Thiétard, maire, entouré de son Conseil Municipal et des délégués des différentes associations de la ville. Quelques minutes après, une sonnerie «Aux Champs» retentit. On annonce l'arrivée en automobile du Ministre. La Musique joue de nouveau notre hymne national et pendant qu'une vingtaine de gendarmes à cheval présentent les armes, M. Daniel-Vincent descend de la voiture, ayant à son côté M. Emile Vincent, son frère et chef de cabinet.

Thiétard et les personnages officiels se portent à la rencontre du représentant du Gouvernement à qui sont présentés le Conseil Municipal, le Corps enseignant et les délégués de nos diverses organisations locales.

Puis, on se dirige vers la salle principale de la Mairie, où a lieu la réception officielle.

La Réception

Thiétard, particulièrement honoré de recevoir M. Daniel-Vincent, est heureux de lui souhaiter la bienvenue au nom de la Municipalité d'Anzin. Après avoir rendu hommage à M. le Préfet pour la grande œuvre qu'il accomplit dans le Nord et associé à ce témoignage de respectueuse sympathie M. le Sous-Préfet de Valenciennes, dont tout le monde apprécie la compétence et la largeur de vues, le Maire expose à M. le Ministre ses desiderata

« Anzin, dit-il, ne possède pas encore d'eau potable. En doter les habitants au plus tôt, constitue l'œuvre à laquelle nous sommes attelés. Aussi, nous nous tournons avec confiance vers vous, Monsieur le Ministre, pour nous aider dans cette voie ».

Thiétard montre le travail effectué par la Municipalité pour tirer des logements surpeuplés et des épouvantables taudis les habitants qui y vivent. Deux projets sont élaborés ; l'un est en voie de réalisation ; quant à l'autre, il a été déposé aux fins de subvention. Il y aura bientôt deux ans. Le Maire demande au Gouvernement, par l'intermédiaire de son représentant de compléter son effort et de faire vite pour qu'il y ait un peu plus de bien-être et moins de rancœurs. En terminant et après avoir exposé les efforts de la ville pour la création prochaine de consultations prénatales et peut-être même d'une maternité, pour l'extension des cours professionnels, il demande simplement à l'Etat d'apprécier ces efforts et de les seconder.

M. DANIEL-VINCENT remercie la Municipalité d'avoir bien voulu l'accueillir lors de son passage à Anzin, avec cette bonne simplicité et cette cordialité qui sont de règle dans notre région. « De lointains, mais larges souvenirs le rattachent à notre cité Thiétard, dit-il, sait quelle estime et quelle estime profonde je lui témoigne. Aujourd'hui, mais je dois, aujourd'hui saluer l'homme qui s'est élevé par ses propres moyens et dont le cœur appartient aux travailleurs ». En lui, le Ministre salue tous les collaborateurs qui le secondent et dont le passage au gouvernail municipal restera fécond. Il remercie les présidents des diverses sociétés, les fonctionnaires, dont le loyalisme républicain sert la Ville en même temps que le Pays.

M. DANIEL-VINCENT

Connaissant M. le Préfet, mieux que tout autre, puisqu'il l'eut comme collaborateur, il donne l'assurance que celui-ci mettra tout en œuvre pour faire aboutir les projets en souffrance « Plaies d'argent ne sont pas mortelles », dit-on bien souvent, mais certaines conséquent de le devenir lorsqu'elles se rapportent à des œuvres nécessaires et urgentes et c'est pourquoi il fera l'impossible pour satisfaire aux besoins immédiats de la ville d'Anzin.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE AU PAYS NOIR

M. PIERRE LAVAL a visité hier la Maison Syndicale à Lens et inauguré l'Hôtel-de-Ville de Liévin ::: ::: :::

Venu hier dans le Pas-de-Calais pour présider la cérémonie d'inauguration de l'Hôtel de Ville de Liévin, M. Pierre Laval, vice-président du Conseil, Ministre de la Justice, s'est arrêté à Lens et a visité la Maison Syndicale.

Il y fut reçu en toute simplicité, la réception n'ayant aucun caractère officiel, par Basly, député-maire de Lens ; Alfred Maës, député Mailly, secrétaire général du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais et quelques administrateurs de l'organisation syndicaliste. Le Ministre parcourut les diverses installations, s'intéressera à l'admirable aménagement des services et marqua sa satisfaction de cette visite, en paroles aimables.

M. Pierre Laval se rendit ensuite en auto, avec les personnages officiels qui l'accompagnaient, à Liévin.

Une ville en fête

La grande cité minière de Liévin, complètement détruite par les ravages de la guerre et ressuscitée de ses ruines immenses, comme Lens sa voisine, présentait, sous un tiède et clair soleil printanier, une animation extraordinaire. Toutes ses rues, pavoisées de drapeaux tricolores, traversées de fausses-portes fleuries, étaient égayées d'une foule ouvrière venue de tous les points de la région.

Précédé et suivi d'un peloton de 25 gendarmes à cheval, le cortège officiel s'avance entre une double haie tassée d'hommes et de femmes de tout âge acclamant le représentant du gouvernement de la République.

A l'entrée de la ville, M. Pierre Laval eut la délicate pensée de déposer une magnifique gerbe de fleurs au pied du monument aux morts de la grande guerre.

A on arrivé à l'Hôtel de Ville, où des trophées de drapeaux s'étageaient à toutes les fenêtres, le Ministre salua le buste d'Arthur Lamendin, érigé sur une stèle de pierre en face de la nouvelle Mairie, dans un cadre ravissant de fleurs et de verdure.

La musique municipale proféra, sous le clair soleil, les notes vibrantes de la « Marseillaise » et le Ministre gravit, entre une double rangée de sapeurs-pompiers, au casque rutilant, les degrés, ornés de plantes ornementales, du superbe édifice bâti sur le prolongement de la colline désormais historique de Lorette et qui dresse la blancheur de sa svelte et élégante structure au-dessus de la plaine morose du pays noir.

M. Pierre Laval fut reçu par notre ami Bédart, maire de Liévin, entouré de ses adjoints Goulet, Druart et de tous les membres du Conseil municipal.

M. PIERRE LAVAL

En termes chaleureux, le maire remercia le représentant du Gouvernement d'être venu à Liévin qui, depuis vingt ans, n'avait pas eu l'honneur de recevoir un ministre. Il lui souhaita la bienvenue au nom de la population républicaine et socialiste.

Souriant et affable, M. Laval exprima ses sentiments de gratitude pour l'accueil d'une si vive sympathie populaire qui lui était dû à Liévin, ville essentiellement ouvrière et socialiste.

Les vins d'honneur furent ensuite offerts, tandis que la musique maintenait à la [illegible]

La fête de Jeanne d'Arc a été très mouvementée hier à Paris

IL Y EUT PLUSIEURS BAGARRES DE NOMBREUX BLESSÉS ET DE NOMBREUSES ARRESTATIONS

La fête de Jeanne d'Arc a été célébrée dimanche à Paris, selon le cérémonial des années précédentes.

La cérémonie officielle, au cours de laquelle, chaque année, le gouvernement apporte son hommage à l'héroïne nationale, s'est déroulée à 9 heures, place des Pyramides, devant la statue équestre, œuvre du sculpteur Fremiet.

MM. Doumergue, Painlevé et Jean Durand ont fait déposer des couronnes au pied du monument. Le Conseil municipal et le Conseil général ont fait également déposer des couronnes.

Des détachements de troupes de la garnison de Paris, sous la conduite du général Cuny, commandant l'infanterie de la 10e division, musique en tête, défilent ensuite en présentant les armes devant la statue, cependant que les porte-drapeaux inclinent leurs emblèmes.

On sait que le ministre de l'Intérieur, ayant interdit tout cortège sur la voie publique, le préfet de police n'a autorisé cette année que les délégations à venir déposer palmes, couronnes et gerbes de fleurs au pied des différentes statues.

DES INCIDENTS, DES ARRESTATIONS

A partir de 14 h. 45, place Saint-Augustin, des délégations commencent à venir déposer des fleurs au pied de la statue de Jeanne d'Arc.

Des incidents se produisent lorsque des délégations se heurtent à des barrages de police dont la consigne, très sévère, est de rompre tout cortège.

Un prêtre, médaillé militaire, à la tête d'un patronage, refuse de donner aux jeunes gymnastes l'ordre de se disperser et injurie le commissaire divisionnaire dirigeant le service d'ordre.

Une bousculade s'ensuit au cours de laquelle des coups sont échangés et plusieurs arrestations opérées.

Le prêtre est conduit au poste.

DES BAGARRES, DES BLESSÉS

Une première bagarre se produisit près de l'église de La Madeleine, où les camelots du Roy tentaient de se reformer. Quelques arrestations furent également opérées à cet endroit.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

lisez en 4e page :

COUR D'APPEL DE DOUAI

TROIS CAMBRIOLEURS POLONAIS ÉCOPENT

A la suite du cambriolage d'un magasin de liqueurs à Hénin-Liétard, le tribunal correctionnel de Béthune avait condamné à deux ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour, chacun des trois polonais Karowski, Bronicki et Gaworki.

Les condamnés ayant fait appel du jugement, l'affaire est revenue devant la 4e chambre des appels correctionnels, la Cour a élevé de deux à quatre ans de prison la peine prononcée contre Korowski et confirmé les autres condamnations.

D'autre part, la Régie réclame 400 francs pour les droits de circulation des liqueurs volées.

Ceci est peut-être très naturel, mais ce qui paraît étrange c'est que si les polonais son tinsovables la Régie peut se retourner contre le propriétaire victime du cambriolage.

DES FUSILLADES ENTRE VOLEURS ET POLICIERS

Des vols répétés de cuivre ayant été commis dans une fonderie du boulevard Notre-Dame, à Marseille, la police de sûreté organisa une surveillance autour de l'usine et aussi à Montolivet, où le cuivre devait être transporté.

Les voleurs arrivèrent en taxi dans cette dernière banlieue et surpris firent feu sur les inspecteurs qui ripostèrent.

Une poursuite en automobile ramena les malfaiteurs et les policiers au boulevard Notre-Dame où la fusillade recommença.

Finalement, sans qu'il y eut de blessés, trois malfaiteurs furent arrêtés.

EN CINQUIÈME PAGE. — Nos Patrons-Primes : L'ampleur des robes.

A PROPOS DE L'AUGMENTATION DU PRIX DU TABAC

III

Comment supprimer la fraude ?

EXAMINONS QUELQUES MOYENS

Nous ne nous permettrons pas de chiffrer les quantités de tabac belge qui pénètrent en France par automobile : nous avons simplement le pressentiment qu'elles doivent être colossales. Si on leur adjoint celles qui sont débarquées sur la côte, ou celles qui sont censées garnir les flancs de certaines péniches, ou que l'on suppose pénétrer à l'aide de wagons de chemin de fer, on arrive à comprendre pourquoi, dans certaines régions très éloignées de la nôtre, on peut fumer du tabac belge qui ne coûte pas plus de 25 à 30 francs le kilog.

A cette situation alarmante, il n'y a que deux remèdes : ou bien renforcer encore le personnel des douanes actives en lui donnant en même temps des pouvoirs plus étendus au point de vue de la recherche de la matière fraudée, — ou bien créer, pour toute la région du Nord et de l'Est, un tabac à prix réduits, échelonnés comme avant la guerre, d'après l'éloignement de la frontière.

En augmentant le nombre des douaniers en uniforme on dépenserait d'emblée des dizaines de millions ; mais en accroissant le nombre de ces fonctionnaires très intéressants, on chargerait aussi la caisse des retraites d'un service supplémentaire de huit à dix millions au cours du jour. Encore ces charges nouvelles risqueraient-elles de n'avoir pour corollaire que des résultats très aléatoires, à raison de ce que la contrebande a toujours de nouveaux tours à enseigner à ceux qui doivent la réprimer.

Mais, en créant « un tabac de zone » à prix progressifs, d'autant plus élevés qu'on se rapproche de Paris, on contraindrait les gros entrepreneurs de fraude à chercher d'autres débouchés que ceux qu'ils exploitent actuellement. On les amènerait à tenter d'approvisionner l'Oise et les rives de la Seine. On augmenterait ainsi leurs frais généraux et on parviendrait, en somme, à réduire dans de fortes proportions leurs chances de placements avantageux.

Ces deux moyens procèdent cependant d'un vieil état d'esprit. On peut, selon nous, faire mieux et plus grand. On peut annihiler la fraude de tabac, la réduire à néant, encaisser des millions par des ventes supplémentaires et réaliser des économies par voie de suppression d'emplois de douaniers devenus inutiles.

C'est ce que nous dirons dans un article final, car nous sommes pour les choses pratiques.

Et puis, par les temps que nous courons, il n'est point de sottes économies. Aussi réclamons-nous, par anticipation, quelques minutes d'attention de la part de ceux qui voudront bien nous lire.

(A suivre.) **A. NIX.**

DOUANIERS EN EMBUSCADE, A LA FRONTIÈRE